Charte en faveur de la "mixité et l'égalité professionnelle"

Au cours de ces dernières décennies, la situation des femmes s'est profondément modifiée. Leur niveau de scolarité a fortement augmenté ; elles sont de plus en plus nombreuses à exercer une activité professionnelle, la part des femmes chez les cadres progresse... Malgré ces réelles avancées, la situation des femmes sur le marché du travail est moins favorable que celle des hommes.

La structure des secteurs professionnels indique une forte concentration des emplois des femmes dans un nombre très restreint de domaines d'activités (travail social, éducation, santé, services aux personnes. employées administratives des entreprises et des services publics, commerce...). Aussi la trajectoire pro-

Engagements communs

fessionnelle des femmes est plus souvent marquée que celle des hommes par le chômage de longue voire très longue durée, le sous-emploi (temps partiel contraint) et les emplois sous-qualifiés. La situation des jeunes filles dans le chômage reste très préoccupante dans le Nord - Pas-de-Calais.

Dans ces conditions, et malgré les actions entreprises et la mobilisation des acteurs, notamment en région Nord - Pas-de-Calais, la précarité et la pauvreté au travail (bas salaires) les guettent ; ces phénomènes renforcent les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes.

L'égalité professionnelle est difficile à conquérir et ce, alors que le législateur agit dans ce sens et que des volontés d'acteurs - sur le plan régional et aussi local s'expriment pour faire évoluer cette situation de fait et les mentalités.

Pour renforcer leurs efforts, des acteurs en Nord - Pasde-Calais se réunissent et en signant cette charte elles/ils s'engagent à agir sur le terrain en faveur du développement de l'emploi des femmes sur tous les postes et dans tous les métiers de leur secteur d'activité et ce conformément aux principes déclinés dans les lois de lutte contre toutes les formes de discrimination de novembre 2001 et d'égalité professionnelle de 1983, 2001 et 2006 ainsi que dans l'Accord National Interprofessionnel de 2004.

Objet de la charte :

La mobilisation d'aujourd'hui doit être demain plus ambitieuse et plus volontariste.

Ainsi cette charte a pour objet de témoigner de l'engagement concret des signataires pour :

Et pourquoi pas Vous

- Développer des activités, des services visant l'égalité professionnelle et la mixité en région Nord Pas-de-Calais.
- Faire évoluer les pratiques, améliorer les services pour continuer à :
- Rééquilibrer la part des hommes et des femmes dans les filières de formation et les entreprises des secteurs du bâtiment, de la métallurgie, du transport et de la logistique,
- Faire respecter des conditions de formation et de travail (aménagement des postes et relations entre les hommes et les femmes) favorables à l'intégration des personnes faiblement représentées dans ces secteurs professionnels.
- Veiller à éviter ce qui peut engendrer discriminations et inégalités dans l'information métiers dispensée ou dans les méthodes de recrutement en formation et/ou à l'emploi.
- Donner à tous plus particulièrement aux jeunes filles et aux femmes les moyens (information, ouverture des réseaux ...) pour susciter la découverte, l'intérêt et ainsi concourir à une meilleure orientation scolaire et professionnelle, à l'accès égal à l'offre de formation et d'emploi.
- Accompagner dans leurs démarches vers et dans l'emploi toutes les femmes et tous les hommes et ce dans le respect de leur dignité et des principes d'égalité et de mixité.

La charte a valeur d'engagement et de témoignage ; elle favorise la communication sur les avancées en valorisant les initiatives prises et actions menées comme autant d'exemples pour donner envie à d'autres d'avancer.

Les signataires :

La charte est signée par l'État, la Région Nord-Pas de Calais, les branches professionnelles du Transport et de la Logistique, du Bâtiment et de la Métallurgie, la Direction Régionale de Pôle Emploi et l'Association Régionale des Missions Locales du Nord - Pas-de-Calais et le Corif.

Elle engage et mobilise l'ENSEMBLE des acteurs :

- les branches professionnelles du Transport et de la Logistique, du Bâtiment et de la Métallurgie à renforcer leur mission de communication et de sensibilisation de leurs adhérents et partenaires sur la mixité de leurs métiers et les bonnes pratiques pour la construire.
- le Service Public de l'Emploi la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la Région Nord-Pas de Calais, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), la Direction Régionale Pôle Emploi, l'Association Régionale des Missions Locales chargé de mettre à disposition les moyens et outils utiles à l'aboutissement des engagements.
- Le CORIF (Collectif Régional pour l'Information et la Formation des femmes) chargé de l'accompagnement des signataires dans la mise en œuvre des projets, actions qui participent à la réalisation des engagements en apportant un appui conseil, une expertise et une méthodologie, des démarches et des outils.

Comité de suivi :

Un point de suivi et de mise en œuvre sera fait dans le cadre des réunions de SPER présidé par le préfet de région ou, par délégation, la DIRECCTE, auquel participe la Région Nord-Pas de Calais.

Une procédure d'auto-évaluation, partagée entre tous les signataires, sera garante de la démarche et du partage des informations, des ressources et des expériences; elle aura lieu à la fin de chaque année pour les trois années qui suivent.





le 8 novembre 2010.

Régionale

Missions Locales